

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 35 Quorum : 18

Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 08

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 17**

**Secrétaire de séance :**

Jean-Claude PARAVY

**Date de la convocation :**

16/05/2023

**24 présents** : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier.  
*Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine.  
*Champagneux* : Mme SAUNIER Elise. *Domessin* : Mme ANDRE Valérie, MM. LESAGE Claude, PICHE Barthélémy. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mme PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**08 Pouvoirs** : M. VERGUET Nicolas à Mme BOURBON Marie-Christine, M. CAGNIN Georges à Mme SAUNIER Elise, Mme HERRAULT Françoise à Mme ANDRE Valérie, Mme MADELON Caroline à M. LESAGE Claude, M. LARDE Alain à M. PERROT Alain, Mme COUDURIER Françoise à M. PARAVY Jean-Claude, Mme LABBAY Catherine à M. REVEL Daniel, Mme MESTRALLET Nadège à Mme PICARD Marie-France

**03 Absents** : Mme YACONO Céline, M. BILLON Pierre, M. CORMIER Philippe.

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UNE OPAH**

Monsieur le Président rappelle que la dernière opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) s'est achevée en 2020. Depuis 2006, ces opérations ont permis la rénovation de 1000 logements.

Pour calibrer au mieux une nouvelle OPAH, une étude Habitat a été menée par le syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard à laquelle les Maires et élus du territoire ont largement participé.

Cette étude Habitat a permis de disposer d'un état des lieux complet de la situation de l'habitat et des dynamiques en cours pour évaluer les besoins actuels et les futurs, avoir une vision claire et territorialisée de la question de l'habitat sur le territoire, permettre des choix pertinents et ciblés en termes d'objectifs et d'actions sur l'habitat, structurer le débat sur les questions de l'habitat, définir des projets à moyen terme (3 ans) et un plan d'actions, coordonner les acteurs de l'habitat et accompagner la mutation des espaces bâtis et réduire la consommation foncière liée à l'habitat.

L'OPAH objet de la convention ci-annexée doit déployer une stratégie d'action volontariste permettant d'agir sur la requalification du parc de logements existants, et plus globalement de stimuler la production d'une offre de biens abordables, de qualité au service d'une

diversification des parcours résidentiels, garants du maintien de la population existante et de l'accueil de nouveaux ménages.

Le plan de financement de l'OPAH prévoit :

- ANAH : 1 757 216,00€ ;
- Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard : 159 000,00€ ;
- Communauté de communes Val Guiers : 44 400,00€ ;
- Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette : 44 400,00€ ;
- Communauté de communes de Yenne : 44 400,00€.

L'OPAH durera 3 ans.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2020-2024 ;

Vu le programme départemental de l'habitat 2019-2025 ;

Vu les objectifs du DOO du SCOT de l'Avant-Pays Savoyard applicable au territoire de Val Guiers ;

Vu les conventions d'adhésion Petite ville de demain S<sup>t</sup> Genix-les-Villages et Pont de Beauvoisin ;

Vu la délibération du comité syndical du SMAPS du 25 avril 2023 autorisant la signature de la présente convention ;

Considérant la politique initiée ces dernières années par le Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard et les communautés de communes Val Guiers, du Lac d'Aiguebelette et de Yenne en matière de qualification de l'habitat et de réinvestissement des tissus urbains existant notamment à l'échelle des cœurs de bourgs ;

**Par 32 voix pour ; 00 voix contre ; 00 abstention.**

➤ **APPROUVE** le contenu de la convention ci-annexée ;

➤ **AUTORISE** le Président à réaliser toutes les opérations nécessaires à l'exécution de la convention et signer tous documents nécessaires.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 06/06/2023,

Le Président,  
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude PARAVY

